

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE (CGUV) APPLICABLES AUX UTILISATEURS

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente (ci-après « les CGUV ») s'appliquent :

(i) aux conditions d'accès et d'utilisation par l'Utilisateur (a) du site «www.infogreffe.mesobligations.fr » (ci-après le « Site ») et (b) des Services (tel que ce terme est défini ci-après) accessibles à partir du Site ;

(ii) à la commande, par l'Utilisateur (tel que ce terme est défini ci-après), via le Site, des Services ;

Le GIE Infogreffe a délégué l'exploitation du Site à la société LEGAWARE (société par actions simplifiée au capital de 1.084 €, dont le siège social est sis 4 Rue des Saussaies, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 820 434 587 numéro individuel TVA : FR68820434587, la société LEGAWARE étant assujettie à la TVA) (ci-après « Legaware ») et les Services (tel que ce terme est défini ci-après) sont, sauf mention contraire stipulées ci-après, notamment au titre des services identifiés à l'article 2.2 ci-après, réalisés par Legaware.

Les mentions légales du Site sont accessibles ici : <https://infogreffe.mesobligations.fr/fr/inf-mentions-legales>

La consultation du Site par tout Utilisateur (tel que ce terme est défini ci-après) et la commande de Services (tels que définis ci-après) sont subordonnés à la consultation, l'acceptation préalable et au respect intégral des présentes CGUV par l'Utilisateur.

DÉFINITIONS

Dans les CGUV, les mots ou expressions commençant avec une majuscule ont la signification qui suit :

- Professionnel : désigne la qualité de Professionnel au sens de l'article liminaire 3° du Code de la consommation, c'est à dire au jour des présentes, « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre Professionnel », les Utilisateurs devant avoir cette qualité afin d'accéder aux Services, les Services, de par leur nature, étant réservés aux Utilisateurs ayant la qualité de Professionnel ;

- Professionnel Référencé : désigne les personnes identifiées aux articles 2.2 et 3.1 ci-après ;

- Services : désigne les services identifiés à l'article 2 ci-après ;

- Site : désigne le présent site web, qui est accessible à l'adresse suivante : www.infogreffe.mesobligations.fr

- Utilisateur : désigne toute personne ayant la qualité de Professionnel qui visite une ou plusieurs pages du Site et, plus globalement, utilise le Site et/ou recourt aux Services ;

ARTICLE 1 - ACCÈS AU SITE ET AUX SERVICES

Comme précisé dans la définition de « Utilisateur » et de « Professionnel », il est expressément stipulé que la consultation du Site et l'accès aux Services est réservé aux Utilisateurs ayant la qualité de Professionnel au sens de l'article liminaire 3° du Code de la consommation, c'est à dire au jour des présentes, « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre Professionnel ».

La consultation du Site et des Services sont réservés aux Utilisateurs ayant la qualité de Professionnel au regard de la nature spécifique des Services qui s'adressent à des professionnels au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, les Services, plus amplement décrits à l'article 2 ci-après (i) consistant en des services d'identification des obligations légales applicables à une entreprise ou établissement, et devant à ce titre être souscrits par des Professionnels (et non par des consommateurs ou des non-professionnels) agissant dans le cadre de leur activité principale, soit pour déterminer les obligations légales auxquelles ils sont assujettis au titre de leur activité, soit pour déterminer, dans le cadre de leur activité professionnelle, les obligations légales applicables à une entreprise ou établissement et (ii) consistant en un service de mise

en relation de l'Utilisateur avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement de l'Utilisateur dans sa mise en conformité avec ses obligations légales par un Professionnel Référencé .

Il est à ce titre rappelé que l'Utilisateur (et, au pluriel, les Utilisateurs, auquel il est fait référence dans les présentes CGUV) vise exclusivement l'Utilisateur ayant la qualité de Professionnel.

Ceci étant exposé et rappelé, figurent ci-après les autres conditions relatives à l'accès au Site et aux Services.

La consultation du Site est accessible à tout Utilisateur disposant d'un accès internet. L'ensemble des coûts afférents à l'accès au Site, que ce soient les frais matériels, logiciels ou d'accès à internet sont exclusivement à la charge de l'Utilisateur. L'Utilisateur est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique ainsi que de son accès internet.

L'accès aux Services nécessite que l'Utilisateur s'inscrive sur le Site et crée un compte à son nom, lui donnant accès à un espace personnel lui permettant notamment de gérer son utilisation des Services.

L'utilisation du Site ainsi que la création d'un compte implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Utilisateur aux présentes CGUV, à l'exclusion de toute autre disposition contractuelle, notamment les éventuelles conditions générales d'achat de l'Utilisateur. Legaware se réserve le droit de refuser l'accès aux Services, à tout Utilisateur ne respectant pas les présentes CGUV. L'acceptation des CGUV et, par voie de conséquence, l'accès aux Services, implique que l'Utilisateur ait la pleine capacité juridique et civile.

Dans le cadre de la création de ce compte, l'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes et à jour. Pour ce faire, l'Utilisateur est invité à communiquer de manière obligatoire les éléments suivants :

- (i) en ce qui concerne les personnes physiques : nom, prénom, e-mail, mot de passe ;
- (ii) en ce qui concerne les personnes morales : dénomination sociale, nom et prénom de la personne agissant pour la personne morale, e-mail, mot de passe ;

Une fois le formulaire dédié à la création du compte complété, un code de validation sera automatiquement généré et envoyé sur l'adresse renseignée afin de valider la création du compte. L'email contenant le code de validation comprend également des hyperliens renvoyant vers les présentes CGUV et la Politique de Confidentialité Utilisateurs (tel que ce terme est défini à l'article 9 ci-après).

L'Utilisateur s'engage à mettre à jour les informations le concernant dans l'espace personnel de son compte, en cas de modifications de ces informations.

L'Utilisateur peut accéder à son espace personnel auquel son compte lui donne accès après s'être identifié à l'aide de son identifiant de connexion ainsi que de son mot de passe. L'Utilisateur est responsable du maintien par ses soins de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Il doit immédiatement contacter Legaware (aux coordonnées identifiées à l'article 5 ci-après s'il constate que son compte a été utilisé à son insu. L'Utilisateur s'interdit en outre de céder, concéder ou transférer à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations découlant des présentes.

A titre d'information et sans engagement de Legaware à ce titre, il est indiqué que le Site est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, cas fortuit ou du fait d'un tiers, tels que ceux habituellement retenus et définis par la jurisprudence des tribunaux français. De même, Legaware se réserve le droit de procéder à toute interruption pour raison de maintenance technique nécessaire au bon fonctionnement du Site et des matériels afférents, ou de mise à jour du Site ou pour toute autre raison.

Legaware se réserve également le droit de suspendre, interrompre ou de limiter, à tout moment et pour la durée de son choix (en ce inclus tout arrêt définitif) sans avis préalable, l'accès à tout ou partie du Site. L'Utilisateur est informé que Legaware peut mettre fin ou modifier les caractéristiques des Services offerts sur le Site.

Legaware n'est tenu à aucune obligation de résultat concernant l'accessibilité au Site, et, n'est en aucun cas responsable des interruptions et des conséquences qui peuvent en découler.

ARTICLE 2 – CARACTÉRISTIQUES DES SERVICES – PRIX

Les Services sont identifiés ci-après.

2.1 Identification des obligations légales (« LegalScan »)

2.1.1 Ce service permet à l'Utilisateur, pour un SIREN ou SIRET donné, d'identifier les principaux droits et obligations légales et réglementaires applicables. Pour ce faire, l'Utilisateur doit répondre à certaines questions sur le Site relatives à l'entreprise.

2.1.2 Le prix de ce Service est identifié [ici](#).

Le paiement est réalisé selon les modalités suivantes : le paiement doit être effectué par carte bancaire et se réalise directement en ligne, via un prestataire de service de paiement (Stripe).

La facturation de ce Service est réalisée selon les modalités suivantes : une facture est rendue disponible sur le compte de l'Utilisateur dès la souscription à un abonnement.

Une fois le paiement effectué, l'Utilisateur reçoit un message électronique avec les informations suivantes :

- Titre ou descriptif de la commande
- Montant réglé hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) ;
- Lien menant aux Conditions générales de vente et d'utilisation
- Lien menant à la Politique de confidentialité Utilisateurs ;

2.2 Mise en relation avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement dans la mise en conformité par un Professionnel Référencé

2.2.1 Une fois que l'Utilisateur a pris connaissance des principales obligations légales et réglementaires applicables au SIREN ou SIRET donné, le Site permet d'offrir aux Utilisateurs le souhaitant, une mise en relation avec un Professionnel Référencé pouvant accompagner l'Utilisateur quant à la mise en conformité vis-à-vis de ces obligations, le Site offrant à l'Utilisateur la faculté de recourir aux services d'un ou plusieurs Professionnels Référencés.

Ainsi, chaque Utilisateur dispose de la faculté, lorsqu'une offre de produits ou services est proposée par un Professionnel Référencé, présentant un prix forfaitaire ou un devis en ligne, de souscrire directement en ligne à cette offre de produits ou services proposée par le Professionnel Référencé, et ce via le Site.

Le Site permet ainsi le référencement de Professionnels Référencés avec lesquels l'Utilisateur pourra, s'il le souhaite, se rapprocher et souscrire aux offres de produits et services proposées par ces derniers via le Site.

L'article 3.1, 1°, ci-après identifie la qualité des Professionnels Référencés pouvant déposer une offre de services et avec lesquels l'Utilisateur pourra, s'il le souhaite, se rapprocher et souscrire aux offres de produits et services proposées par ces derniers via le Site.

L'article 3.2, 2°(a), ci-après identifie la nature des offres de produits ou services pouvant être déposées par des Professionnels Référencés et avec lesquels l'Utilisateur pourra, s'il le souhaite, se rapprocher et souscrire aux offres de produits ou services proposées par ces derniers via le Site.

L'article 3.2, 2°, ci-après identifie les critères de classement des offres de produits ou services déposées par les Professionnels Référencés.

Les modalités de la transaction financière dans le cadre de ce service de mise en relation avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement dans la mise en conformité par un Professionnel Référencé sont exposées à l'article 3.1, 4° ci-après.

Plus globalement, les informations concernant les Professionnels Référencés figurent à l'article 3 ci-après.

2.2.2 Le prix de ce Service pour l'Utilisateur est le suivant : le prix de chaque offre de produits ou services proposée par un Professionnel Référencé est visible depuis l'encart dédié au Professionnel Référencé et est fixé par le Professionnel Référencé. Le prix affiché est hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) et comprend les frais de service et rémunération de Legaware qui seront facturés par Legaware au Professionnel Référencé. L'article 3.3, 3° bis, ci-après identifie plus avant les autres règles relatives au prix pratiqué par le Professionnel Référencé et s'appliquant à l'Utilisateur.

Le paiement est réalisé selon les modalités suivantes : le paiement par l'Utilisateur d'un produit ou service offert par le Professionnel Référencé est effectué sur le Site, par carte bancaire, via un prestataire de service de paiement (Stripe) (sous réserve du cas de figure identifié au 3.1 3° correspondant à une prestation délivrée par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur d'une durée de plus de trois (3) mois qui implique un paiement de trente pour cent (30 %) du prix de la prestation via le Site et le paiement du solde directement par l'Utilisateur au Professionnel Référencé (soit soixante-dix pour cent (70%) sur présentation d'une facture du Professionnel Référencé..

La facturation au titre des produits ou services délivrés par le Professionnel Référencé est réalisée par le Professionnel Référencé, qui envoie directement à l'Utilisateur la facture et tout autre document contractuel nécessaire à la prestation.

Une fois le paiement effectué, l'Utilisateur reçoit un message électronique avec les informations suivantes :

- Titre ou descriptif de la commande
- Montant réglé hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC)
- Lien menant aux Conditions générales de vente et d'utilisation
- Lien menant à la Politique de confidentialité Utilisateurs

Outre ce service de mise en relation avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement dans la mise en conformité par un Professionnel Référencé, l'Utilisateur ayant créé un compte et étant connecté, a la possibilité de poser gratuitement une question à un Professionnel Référencé. Au titre de chaque question posée, il est demandé à l'Utilisateur de renseigner certains champs (objet, numéro de téléphone, créneaux pour être recontacté le cas échéant, contenu de la question). Une fois les champs renseignés et validés, une notification est envoyée au Professionnel Référencé. Le Professionnel Référencé peut consulter la question en se connectant dans son espace dédié et peut décider d'accepter la question ou de la refuser. Si le Professionnel Référencé accepte la question, alors ce dernier a accès aux informations renseignées par l'Utilisateur, ainsi qu'aux informations de profilage de l'entreprise en question, et peut contacter l'Utilisateur s'il le souhaite afin de répondre plus précisément à sa question.

Ce Service est gratuit pour l'Utilisateur.

2.2.3 Relation contractuelle entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé

Au titre du service identifié au présent article 2.2, les Utilisateurs sont informés et reconnaissent que Legaware n'intervient à aucun moment dans l'exécution de la relation contractuelle qui serait nouée entre l'Utilisateur et le Professionnel qui seraient entrés en contact via le Site, cette relation contractuelle, aussi bien au titre des prestations d'accompagnement dans la mise aux normes délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur, ainsi que, plus globalement au titre de tous conseils ou informations qui seraient donnés aux Utilisateurs par les Professionnels Référencés, concernant uniquement l'Utilisateur et le Professionnel, à l'exclusion de Legaware, le service identifié au présent article 2.2 n'étant qu'un service de mise en relation entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé.

Les Utilisateurs sont à ce titre informés et acceptent expressément que, dans le cadre du service identifié au présent article 2.2 (i) la relation contractuelle est directement nouée entre les Utilisateurs et le Professionnel (aussi bien en ce qui concerne les prestations d'accompagnement dans la mise aux normes délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur) et non entre les Utilisateurs et Legaware (ii) Legaware se chargeant uniquement de mettre en relation les Utilisateurs et les Professionnels Référencés et de percevoir les sommes réglées par les Utilisateurs au Professionnel Référencé en vue du reversement au Professionnel Référencé des sommes lui revenant selon les conditions et modalités stipulées à l'article 3.1, 4° ci-après (iii) seul le Professionnel Référencé étant l'unique responsable des prestations qu'il délivre aux Utilisateurs (aussi bien en ce qui concerne les prestations d'accompagnement dans la mise aux normes délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur qu'au titre, plus globalement, de toutes prestations, conseils ou informations données aux Utilisateurs) (iii) Legaware déclinant toute responsabilité au titre des prestations, réponses, conseils ou informations délivrées par Professionnel Référencé et ne pouvant voir sa responsabilité engagée au titre de ces éléments (aussi bien en ce qui concerne les prestations d'accompagnement délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses ou conseils ou informations apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur).

2.3 Retards et incidents de paiement

L'Utilisateur est informé et accepte que tout retard de paiement par ses soins de tout ou partie d'une somme due par ses soins entraînera automatiquement, jusqu'au complet paiement du prix, sans mise en demeure préalable, et sans préjudice de l'article 8.3 ci-après, la suspension immédiate de son compte et/ou de l'accès par ses soins aux Services ainsi que la facturation d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire de recouvrement 40 € (quarante euros).

2.5 Durée des services

2.5.1 Durée du Service d'identification des obligations légales (« LegalScan »)

Le service d'identification des obligations légales (« LegalScan »), décrit au 2.1 ci-avant, est souscrit via un abonnement d'une durée de un (1) an.

Il est précisé que l'Utilisateur dispose de la faculté de supprimer son compte à tout moment (ce qui peut prendre un délai de quarante-huit (48) heures avant que cette suppression ne soit totalement effective) mais cette suppression est sans effet sur le prix de l'abonnement payé par l'Utilisateur, aucun remboursement de l'abonnement souscrit n'étant possible.

2.5.2 Durée des prestations délivrées par un Professionnel Référencé

Les prestations délivrées par un Professionnel Référencé à un Utilisateur dans le cadre de la mise en conformité est souscrit pour la durée qui est proposée par le Professionnel Référencé dans l'offre à laquelle souhaite souscrire l'Utilisateur.

Sauf accord particulier entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé, les prestations souscrites par l'Utilisateur auprès du Professionnel Référencé doivent être exécutées jusqu'à leur terme.

2.6 Règles de preuves

Il est convenu que les relevés informatiques opérés par Legaware concernant les opérations réalisées par l'Utilisateur font foi et constituent un mode de preuve admis par l'Utilisateur, notamment aux fins de calcul des sommes dues à Legaware.

ARTICLE 3 – PROFESSIONNELS REFERENCES

3.1 Qualité des personnes autorisées à déposer une offre de produits ou services, descriptif du service de mise en relation (service de mise en relation avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement dans la mise en conformité par un Professionnel Référencé identifié à l'article 2.2 ci-dessus)

1° La qualité des personnes autorisées à déposer une offre de produits ou services, c'est-à-dire la qualité des Professionnels Référencés, doit être la suivante : afin de pouvoir déposer une offre de produits ou services en qualité de Professionnel Référencé, il convient (i) d'être un professionnel exerçant une activité en lien avec la mise en conformité légale et réglementaire (ii) disposant d'un numéro de SIRET valide (iii) exerçant son activité professionnelle depuis au moins trois (3) ans (iv) et être identifiable au moyen d'un site internet ou d'une charte graphique personnalisée ;

Les offres de produits ou services sont ainsi déposées par des « professionnels » au sens de la réglementation en vigueur.

2° Le descriptif du service de mise en relation de l'Utilisateur avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement de l'Utilisateur dans la mise en conformité par un Professionnel Référencé, ainsi que la nature et l'objet des contrats dont ils permettent la conclusion sont les suivants :

- a) Le descriptif du service de mise en relation de l'Utilisateur avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement dans la mise en conformité par un Professionnel Référencé est le suivant : le Site permet aux Utilisateurs de consulter les offres de produits ou services déposés par les Professionnels Référencés et les Professionnels Référencés peuvent déposer les offres de produits ou services suivantes :
 - (i) Offres de prestations de services permettant à l'Utilisateur de se mettre en conformité par rapport à ses obligations légales sur un sujet déterminé, pour une durée déterminée ;
 - (ii) Offres de produits permettant à l'Utilisateur de se mettre en conformité par rapport à ses obligations légales sur un sujet déterminé, pour une durée déterminée ;

Ces offres sont à destination des Utilisateurs du Site.

Le Site permet ainsi aux Utilisateurs de consulter les offres des Professionnel Référencés.

b) L'objet des contrats dont ce service de mise en relation de l'Utilisateurs avec un Professionnel Référencé permet la conclusion est le suivant : conclusions de contrats permettant la délivrance par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur des prestations ou des produits identifiés au (a) ci-dessus.

3° Concernant le prix des services de mise en relation ou le mode de calcul de ce prix, ainsi que le prix de tout service additionnel payant, il est précisé que le prix pour l'Utilisateur au titre de toute offre de produits ou services proposée par un Professionnel Référencé est le suivant : le prix de chaque offre de produits ou services proposée par un Professionnel Référencé est visible depuis l'encart dédié sur le Site au Professionnel Référencé et est fixé par le Professionnel Référencé.

Ce prix affiché est hors taxes (HT) et/ou toutes taxes comprises (TTC) et comprend les frais de service et rémunération de Legaware qui seront facturés par Legaware au Professionnel Référencé. L'article 3.1.1, 3° bis, ci-après identifie plus avant les autres règles relatives au prix pratiqué par le Professionnel Référencé et s'appliquant à l'Utilisateur.

Ces frais de service et rémunération de Legaware facturés par Legaware aux Professionnels Référencés (et inclus dans le prix proposé par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur) puis prélevés par Legaware sur le prix de la prestation facturée par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur (conformément au 4 ° ci-après) au titre des services étant fournis par les Professionnels Référencés aux Utilisateurs sont les suivants :

Afin de pouvoir souscrire au service de dépôt des offres et d'avoir la faculté d'apporter une réponse aux questions posées par les Utilisateurs, les Professionnels Référencés doivent souscrire l'une des offres identifiées [ici](#), qui identifient également leurs prix respectifs, la souscription de ces offres permettant aux Professionnels Référencés de déposer leurs offres de produits ou services et de pouvoir répondre aux questions leur étant posées par les Utilisateurs selon les conditions et modalités financières suivantes :

- (i) Concernant les Professionnels Référencés exerçant la profession réglementée d'avocat, notaire ou expert-comptable : des frais forfaitaires liés à la gestion de la plateforme accessible via le Site sont facturés par Legaware au Professionnel Référencé comme suit puis prélevés par Legaware sur le prix de la prestation facturée par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur (conformément au 4 ° ci-après) de la manière suivante :
 - o 29 euros HT soit 34,80 euros TTC si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est inférieur à 500 euros HT soit 600 euros TTC ;
 - o 49 euros HT soit 58,80 euros TTC si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est compris entre 500 euros HT soit 600 euros TTC et 1 000 euros HT soit 1200 euros TTC ;
 - o 89 euros HT soit 106,80 euros TTC si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est compris entre (i) un montant supérieur à 1.000 euros HT soit 1.200 euros TTC et (ii) 2.000 euros HT soit 2.400 euros TTC ;
 - o 189 euros HT soit 226,80 euros TTC si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est compris entre 2 000 et 3 000 euros HT soit entre 2401 et 3600 euros TTC
 - o 289 euros HT, soit 346,80 euros TTC, si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est compris entre 3 000 et 4 000 euros HT soit 3601 et 4800 euros TTC
 - o 389 euros HT, soit 466,80 euros TTC, si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est compris entre 4 000 et 5 000 euros HT, soit entre 4801 et 6000 euros TTC ;
 - o 549 euros HT, soit 658,80 euros TTC, si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est supérieur à 5 000 euros HT, soit 6000 euros TTC ;
- (ii) Concernant les Professionnels Référencés autres que ceux identifiés ci-dessus : la somme facturée par Legaware au Professionnel Référencé puis prélevée par Legaware sur le prix de la prestation facturée par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur (conformément au 4 ° ci-après) correspond à un pourcentage de douze pour cent (12%) du montant de l'offre de produits ou services du Prestataire Référencé sauf conditions particulières mises en place entre Legaware et le Professionnel Référencé ;
- (iii) Outre, les sommes identifiées ci-avant, les Professionnels Référencés souhaitant pouvoir répondre à une question leur étant posée par un Utilisateur et obtenir à ce titre les caractéristiques d'une entreprise ou établissement concernée par la question lui étant posée, se voient appliquer des frais de mise en relation d'un montant de 30 € HT, soit 36 euros TTC, par question concernant laquelle le Professionnel Référencé souhaite répondre et, dans ce cadre, obtenir les caractéristiques de l'entreprise ou établissement concerné. Ces sommes sont directement facturées par Legaware au Professionnel Référencé et ne font pas l'objet d'un prélèvement sur les sommes facturées par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur.

En tant que de besoin, il est précisé que si les Professionnels Référencés identifiés au (i) et (ii) ci-dessus se voient appliquer des conditions tarifaires différentes, c'est en raison du fait que les règles professionnelles applicables aux Professionnels Référencés aux (i) ci-avant ne permettent pas la mise en place des conditions tarifaires identifiées au (ii).

Il est précisé que, dans le cas où la mise en relation entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé n'aboutit pas à la facturation d'une prestation de produits ou services entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé, aucune rémunération n'est due par le Professionnel Référencé à Legaware au titre des éléments identifiés aux (i) et (ii) ci-dessus et, par voie de conséquence, prélevée par Legaware (à l'exception des sommes identifiées au (iii) ci-dessus et des sommes identifiées [ici](#), au titre de la souscription de son offre par le Professionnel Référencé qui sont dues en tout état de cause, même si la mise en relation n'aboutit pas à la facturation de produits ou services entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé).

Il est précisé que Legaware se réserve le droit de modifier les tarifs et modalités tarifaires identifiés aux (i) (ii) et (iii) ci-dessus.

3° (bis) En ce qui concerne les paiements effectués par l'Utilisateur, via Legaware, à destination, in fine, du Professionnel Référencé et, en ce qui concerne les sommes à percevoir par Legaware et le prélèvement opéré par Legaware à ce titre (conformément au 4 ° ci-après) sur les sommes facturées par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur, il est procédé comme suit :

- (i) Concernant les prestations de services du Professionnel Référencé identifiées au 2° (a) ci-dessus :
- (a) **Si la durée de la prestation de services par le Professionnel Référencé est égale ou inférieure à trois (3) mois :** l'Utilisateur règle l'intégralité du montant de la prestation via la plateforme accessible via le Site. Ce montant comprend la rémunération du Professionnel Référencé et les sommes devant revenir à Legaware (telles que notamment identifiées ci-avant au 3° (i) et (ii)). Une fois que la prestation est signalée comme étant livrée à la fois par le Professionnel Référencé et par l'Utilisateur, le montant correspondant à la rémunération du Professionnel Référencé est viré par Legaware sur le compte bancaire du Professionnel Référencé (Legaware prélevant sur le prix payé par l'Utilisateur les sommes revenant à Legaware conformément aux stipulations susvisées et conformément au 4° ci-après) ;
- (b) **Si la durée de la prestation de services par le Professionnel Référencé est supérieure à 3 (trois) mois :** l'Utilisateur règle un acompte de 30 % (trente pour cent) via la plateforme accessible sur le Site. Ce montant comprend la rémunération du Professionnel Référencé, au prorata de 30 % (trente pour cent) de la prestation exécutée, et les sommes devant revenir à Legaware (telles que notamment identifiées ci-avant au 3° (i) et (ii)). Une fois que la prestation est signalée comme étant livrée à la fois par le Professionnel Référencé et par l'Utilisateur, le montant correspondant à la rémunération du Professionnel Référencé est viré par Legaware sur le compte bancaire du Professionnel (Legaware prélevant sur le prix payé par l'Utilisateur les sommes revenant à Legaware conformément aux stipulations susvisées et conformément au 4° ci-après)). Concernant les soixante-dix pour cent (70 %) restant de la prestation, ces derniers seront virés directement par l'Utilisateur au Professionnel Référencé sur présentation d'une facture du Professionnel Référencé, ou selon un échéancier convenu entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé.
- (ii) Concernant les ventes de produits réalisées par le Professionnel Référencé identifiées au 2° (a) ci-dessus : l'Utilisateur règle l'intégralité du montant du produit via la plateforme accessible sur le Site. Ce montant comprend la rémunération du Professionnel Référencé et les sommes devant revenir à Legaware (telles que notamment identifiées au 3° (i) et (ii) ci-avant). Une fois le produit livré, le montant correspondant à la rémunération du Professionnel Référencé est viré par Legaware sur le compte bancaire du Professionnel Référencé (Legaware prélevant sur le prix payé par l'Utilisateur les sommes revenant à Legaware conformément aux stipulations susvisées et conformément au 4° ci-après)).
- (iii) Concernant les sommes dues par le Professionnel Référencé au titre du 3° (iii) ci-dessus, et au titre de la souscription par le Professionnel Référencé des offres figurant [ici](#), ces dernières feront l'objet d'une facturation par Legaware aux Professionnels Référencés et ne font pas l'objet d'un prélèvement sur les sommes facturées par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur. Ces sommes pourront être payées par virement ou par carte bancaire comme suit : directement en ligne, via un prestataire de service de paiement (Stripe) ;

Il n'existe pas d'autres prix payables par l'Utilisateur ou par le Professionnel Référencé autres que ceux identifiés ci-avant.

4° Concernant le mode de gestion de la transaction financière, il est stipulé ce qui suit.

Concernant les modalités de paiement par l'Utilisateur du service de mise en relation avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement dans la mise en conformité par un Professionnel Référencé, celles-ci sont identifiées à l'article 2.2 ci-avant., et sont les suivantes : le paiement par l'Utilisateur d'un produit ou service offert par le Professionnel Référencé est effectué sur le Site, par carte bancaire, via un prestataire de service de paiement (Stripe) (sous réserve du cas de figure correspondant à une prestation délivrée par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur d'une durée de plus de trois (3) mois qui implique un paiement de trente pour cent (30 %) du prix de la prestation via le Site et le paiement du solde directement par l'Utilisateur au Professionnel Référencé (soit soixante-dix pour cent (70%) sur présentation d'une facture du Professionnel Référencé).

Concernant les modalités de paiement par le Professionnel Référencé des sommes devant revenir à Legaware telles qu'identifiées au 3° (i) (ii) et (iii) ci-dessus, celles-ci sont les suivantes :

Les sommes devant revenir à Legaware telles qu'identifiées au 3° (i) et (ii) fait l'objet d'un prélèvement par Legaware sur les sommes facturées par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur et donnent également lieu à l'émission d'une facture par Legaware.

Les sommes devant revenir à Legaware telles qu'identifiées au 3° (iii) ci-avant font l'objet d'une facturation par Legaware et ne font pas l'objet d'un prélèvement sur les sommes facturées par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur. Ces sommes pourront être payées par virement. Concernant les services faisant l'objet d'une demande de paiement par Legaware dans le cadre d'un envoi ou mise à disposition de facture, il est précisé que les factures sont payables à trente (30) jours.

Les sommes correspondant aux offres souscrites par les Professionnels Référencés et telles qu'identifiées [ici](#) peuvent être payées selon les modalités suivantes : par virement ou par carte bancaire comme suit : directement en ligne, via un prestataire de service de paiement (Stripe).

5° Concernant, le cas échéant, les assurances et garanties proposées par Legaware, il est indiqué qu'il n'est pas mis en place de tels dispositifs qui viendraient s'ajouter aux éventuelles garanties légales auxquelles serait tenue Legaware.

6° Concernant toutes difficultés ou éventuels litiges, le Professionnel Référencé peut consulter Legaware aux coordonnées figurant à l'article 5. Il est à ce titre précisé que les Services n'étant accessibles qu'aux Professionnels Référencés ayant la qualité de professionnel au sens de l'article liminaire 3° du Code de la consommation, il n'est pas mis en place de dispositifs de médiation en application des articles L 612-1 du Code de la consommation et suivants du Code de la consommation. En tant que de besoin, il est rappelé que seul le Professionnel Référencé est l'unique responsable des prestations qu'il délivre aux Utilisateurs (aussi bien en ce qui concerne les prestations d'accompagnement dans la mise aux normes délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur) (iii) Legaware déclinant toute responsabilité au titre des prestations du Professionnel Référencé et ne pouvant voir sa responsabilité engagée au titre de ces prestations (aussi bien en ce qui concerne les prestations d'accompagnement dans la mise aux normes délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur).

3.2 Modalités de référencement, déréférencement et de classement des offres de produits ou services par les Professionnels Référencés (service de mise en relation avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement dans la mise en conformité par un Professionnel Référencé identifié à l'article 2.2 ci-dessus)

1° Les conditions de référencement et de déréférencement des offres de service ou produits des Professionnels Référencés et accessibles sur le Site sont les suivantes :

A l'effet d'être référencé sur le Site, il convient, pour les Professionnel Référencés, de respecter les termes et conditions suivants :

Les termes et conditions applicables aux Professionnel Référencés à l'effet d'être référencés sur le Site et pouvant, par voie de conséquence, déposer des offres de services ou produits sur le Site à destination des Utilisateurs, sont identifiés à l'article 3.1 1° ci-avant.

Les offres de produits ou services pouvant être proposés par les Professionnel Référencés sont identifiées au 3.1 2° (a) ci-avant.

Les conditions financières applicables aux Professionnel Référencés sont identifiées au 3.1, 3° et 3.1 3° (bis) ci-avant.

Les modalités de paiement entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé ainsi que le prélèvement opéré par Legaware au titre de sa rémunération est identifié à l'article 3.1 3° et 3.1.4° ci-avant.

Les contenus et offres de produits ou services peuvent faire l'objet d'un déréférencement dans le cas où (i) le Professionnel Référencé : (a) ne respecte pas ses obligations vis-à-vis de Legaware ou (b) ne respecte pas les règles professionnelles lui étant applicables, notamment tout code de déontologie ou (c) exerce son activité de manière irrégulière ou (d) fait l'objet d'une cessation d'activité ou d'un arrêt effectif d'activité (ii) ou si les offres de produits ou services contreviennent aux stipulations des présentes et/ou contreviennent à toutes dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

2° Les critères de classement par défaut des offres de services, ainsi que leurs principaux paramètres sont les suivants :

Le critère de classement par défaut des contenus et offres de services est consultable [ici](#).

Il est également expressément précisé que les Professionnel Référencés et les offres de produits ou services qu'ils forment sont classés selon le niveau de participation du Professionnel Référencé à l'enrichissement des contenus du Site (articles etc.), de sorte que le Professionnel Référencé qui publie le plus de contenus (articles etc.) obtient le meilleur référencement. Pour consulter notre politique de classement et référencement, veuillez cliquer [ici](#).

3° Concernant l'existence d'un lien capitalistique ou d'une rémunération entre Legaware et les Professionnels Référencés, il est indiqué qu'il n'existe pas de tels liens qui seraient de nature à exercer une influence sur le référencement ou le classement des contenus, des biens ou des services proposés ou mis en ligne.

3.3 Règles et recommandations concernant la rédaction des offres de produits ou services et l'établissement des contenus par les Professionnels Référencés

1° Description des services ou produits objets d'une offre.

L'auteur d'une offre de produits ou services doit veiller à décrire précisément et de manière loyale et de bonne foi les produits ou services objets de son offre de produits ou services.

Il ne doit en aucun cas donner d'informations inexactes et/ou erronées, notamment en ce qui concerne le contenu et les éléments financiers de son offre.

Le prix correspondant à l'offre de produits ou services doit être exact et comprendre tous les éléments composant le prix de sorte que l'utilisateur ait une vision exacte du prix du produit ou du service objet de l'offre.

L'auteur de l'offre de produits ou services doit s'identifier de manière précise, c'est-à-dire que, dans le cas où il est une personne physique, il doit indiquer son nom, son prénom et son adresse professionnelle ainsi que son numéro d'immatriculation SIREN et que, dans le cas où il est une personne morale, il doit indiquer sa dénomination sociale, son siège social et son numéro d'immatriculation SIREN, l'identité de son représentant légal.

L'auteur de l'offre de produits ou services doit également identifier précisément sa qualité professionnelle et disposer des diplômes requis à l'effet d'identifier cette qualité professionnelle.

2° Interdiction des pratiques commerciales trompeuses

Le Site ne permettant que la proposition d'offres de produits ou services par des professionnels, il est strictement interdit aux auteurs d'une offre de produits ou services de se présenter sous une qualité autre que celle de professionnel (notamment celle de consommateur ou de non-professionnel).

Le fait de ne pas respecter cette obligation pour un professionnel constitue une pratique commerciale trompeuse constitutive d'infraction pénale.

A ce titre, il est précisé que l'article L 132-2 du Code de la consommation dispose: « *Les pratiques commerciales trompeuses mentionnées aux articles L. 121-2 à L. 121-4 sont punies d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 300 000 euros. Le montant de l'amende peut être porté, de manière proportionnée aux avantages tirés du délit, à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel, calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date des faits, ou à 50 % des dépenses engagées pour la réalisation de la publicité ou de la pratique constituant ce délit. Ce taux est porté à 80 % dans le cas des pratiques commerciales trompeuses mentionnées aux b et e du 2° de l'article L. 121-2 lorsqu'elles reposent sur des allégations en matière environnementale.* »

Plus globalement, tout auteur d'une offre de produits ou services doit s'abstenir de mettre en œuvre toutes pratiques commerciales trompeuses telles que définies par les articles L. 121-2 à L. 121-4 du Code de la consommation dont les textes figurent [ici : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069565/LEGISCTA000032220949/#LEGISCTA000032227303](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069565/LEGISCTA000032220949/#LEGISCTA000032227303)

3° Utilisation de la langue française

L'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site doit utiliser la langue française.

4° Interdiction des actes de contrefaçon ou portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tous tiers

Les termes employés par l'auteur d'une offre de produits ou services ou d'une personne établissant un contenu diffusé sur le Site ne doivent pas porter atteinte aux droits de tout tiers, notamment à ses droits de propriété intellectuelle.

A ce titre, l'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site ne peut représenter ou diffuser que les droits de propriété intellectuelles et/ou marques et/ou contenus concernant lesquels il dispose du droit de représenter ces derniers.

L'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site ne peut ainsi pas représenter une marque et/ou une œuvre (par exemple un article) s'il ne dispose pas des droits de propriété intellectuelle sur ces éléments.

A défaut, l'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site est informé qu'il se rend coupable de contrefaçon, laquelle est susceptible de constituer une infraction pénale et une violation du Code de la propriété intellectuelle.

A ce titre l'article L335-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose : « Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Seront punis des mêmes peines le débit, l'exportation, l'importation, le transbordement ou la détention aux fins précitées des ouvrages contrefaisants. Lorsque les délits prévus par le présent article ont été commis en bande organisée, les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 750 000 euros d'amende ».

5° Respect des droits des personnes

L'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site, a l'interdiction d'utiliser tous termes injurieux, discriminant, sexiste etc. et, plus globalement, ne peut en aucun cas utiliser le moindre terme pouvant constituer une infraction pénale et notamment tout terme à caractère injurieux, raciste, sexiste, discriminant etc.

A ce titre, l'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site est informé des dispositions suivantes.

Aux termes de l'article 225-1 du Code pénal : « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte au sens, respectivement, du I de l'article 6 et des 1° et 2° de l'article 6-1 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

Constitue également une discrimination toute distinction opérée entre les personnes morales sur le fondement de l'origine, du sexe, de la situation de famille, de la grossesse, de l'apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue de son auteur, du patronyme, du lieu de résidence, de l'état de santé, de la perte d'autonomie, du handicap, des caractéristiques génétiques, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'âge, des opinions politiques, des activités syndicales, de la qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte, au sens, respectivement, du I de l'article 6 et des 1° et 2° de l'article 6-1 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 précitée, de la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes morales. »

De même, aux termes de l'article 225-2 du Code pénal : « La discrimination définie aux articles 225-1 et 225-1-1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :

1° A refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;

2° A entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;

3° A refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ;

4° A subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ou prévue à l'article 225-1-1 ;

5° A subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ou prévue à l'article 225-1-1 ;

6° A refuser d'accepter une personne à l'un des stages visés par le 2° de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

Lorsque le refus discriminatoire prévu au 1° est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende. »

Les termes employés par l'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site ne doivent également pas être contraires aux bonnes mœurs.

3.4 Obligations fiscales et sociales des Professionnels Référencés

Les Professionnels Référencés doivent respecter leurs obligations fiscales et sociales au titre des revenus qu'ils perçoivent dans le cadre des offres de produits ou services.

Les stipulations ci-après reprennent les mentions recommandées par la réglementation. Il est toutefois précisé que les Professionnels Référencés doivent respecter le régime fiscal et social qui est le leur dans le cadre de leur activité, les mentions ci-après correspondant uniquement aux « mentions types » recommandées par la réglementation, Legaware ne pouvant garantir que ces mentions s'appliquent aux Professionnels Référencés.

1° Concernant les personnes physiques :

Obligations fiscales :

Les personnes commercialisant des offres de produits ou services via le Site générant des revenus via le Site doivent déclarer les revenus tirés de cette activité auprès de l'administration fiscale.

Le site internet de l'administration fiscale suivant permet aux personnes commercialisant des offres de produits ou services via le Site d'avoir accès à leurs obligations fiscales : sur le site www.impots.gouv.fr, concernant les obligations fiscales, le lien suivant : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841>

Le défaut de respect de ses obligations fiscales est identifié sur le site www.impots.gouv.fr sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31451> dont il ressort les sanctions suivantes.

A titre de sanctions pénales : si la déclaration de revenus est volontairement incomplète : l'utilisateur s'expose à une majoration au titre du revenu qui aurait dû être déclaré et qui sera de 40 % en cas d'oubli volontaire, 80 % en cas d'abus de droit (optimisation abusive d'une règle fiscale), ramené à 40 % si l'assujéti n'est pas à l'initiative de la démarche ou si il n'en est pas le principal bénéficiaire, 80 % en cas de manœuvres frauduleuses (tactiques visant à tromper l'administration fiscale).

Des intérêts de retard peuvent par ailleurs être appliqués, à hauteur de 0,20 % par mois de retard.

A titre de sanctions pénales : Si l'administration fiscale détecte un comportement frauduleux, elle peut engager des poursuites pénales après avis de la Commission des infractions fiscales. L'utilisateur risque alors (en plus des sanctions fiscales) 500.000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement. Ces peines peuvent être aller jusqu'à 3.000.000 € d'amende et 7 ans d'emprisonnement si les faits ont été commis en bande organisée ou grâce à : l'ouverture de comptes ou à la souscription de contrats auprès d'organismes établis à l'étranger ou l'interposition de personnes ou d'organismes écran établis à l'étranger ou l'usage d'une fausse identité ou de faux documents (ou toute autre falsification) ou une domiciliation ou un acte fictif ou artificiel à l'étranger.

Obligations sociales :

Les personnes commercialisant des offres de produits ou services via le Site générant des revenus via le Site doivent également déclarer les revenus tirés de cette activité auprès de l'URSSAF.

Le site internet de l'URSSAF suivant permet aux personnes commercialisant des offres de produits ou services via le Site d'avoir accès à leurs obligations sociales : sur www.urssaf.fr, concernant les obligations sociales, lien suivant : <https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activites-relevant-de-leconomie.html>.

Les sanctions relatives au défaut de paiement des cotisations sociales sont celles de l'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe (soit jusqu'à 450 € d'amende) et de 5ème classe en cas de récidive (soit jusqu'à 1.500 € d'amendes) (articles L 244-1, R 244-4 et R 244-5 du Code de la sécurité sociale).

Le refus de s'affilier à un régime obligatoire de sécurité sociale, quant à lui, est un délit puni d'une peine de deux ans de prison et/ou d'une amende de 15.000 € (article L 114-18 du Code de la sécurité sociale).

Le non-respect de ces obligations d'affiliations susvisées et du paiement des cotisations correspondantes peut également constituer l'infraction de travail dissimulé (plus d'informations ici : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31490>) dont les sanctions pénales sont les suivantes : La personne ayant recours au travail dissimulé directement ou par personne interposée peut être condamnée jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende (225 000 € s'il s'agit d'une société). Si le travail dissimulé concerne un mineur ou une personne vulnérable ou dépendante, le coupable peut être sanctionné jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75.000 € d'amende.

En tout état de cause, les agissements susvisés exposent personnes commercialisant des offres de services via le Site à un contrôle de l'URSSAF, des rappels et pénalités identifiés sur ce lien relatif au site de l'URSSAF <https://www.urssaf.fr/portail/home/pourquoi-la-securite-sociale-est/les-sanctions.html>. Ces rappels et pénalités sont notamment les suivants : majoration initiale de 5 % adossée aux cotisations redressées, une majoration complémentaire de 0,2 % des cotisations redressées pourra être ajoutée, le cas échéant, par mois ou fraction de mois de retard, en cas de défaut

de mise en conformité suite aux observations formulées lors d'un précédent contrôle (qu'elles aient, ou pas, donné lieu à un redressement), application d'une majoration de 10 % sur le montant du redressement régularisant un nouveau manquement sur le même point.

En outre, en cas de constat de travail dissimulé, il est appliqué une majoration complémentaire de 25 % sur l'ensemble des montants mis en recouvrement à l'issue du contrôle. Cette majoration est portée à 40 % si cette infraction est commise : à l'égard de plusieurs personnes, par l'emploi dissimulé d'un mineur soumis à l'obligation scolaire, à l'égard d'une personne dont la vulnérabilité ou l'état de dépendance sont apparents ou connus de l'auteur, en bande organisée.

Ces majorations de redressement initiales de 25 % et 40 % sont portées respectivement à 45 % et 60 % lorsqu'il est constaté une nouvelle infraction pour travail dissimulé dans les 5 ans de la notification d'une première infraction.

Obligation de respecter la réglementation en matière de location de vacances de courte durée : le Site ne permet pas le dépôt de telles Offres ne sorte que cette rubrique est non applicable.

2° Concernant les personnes morales :

Les personnes morales que sont les entreprises et sociétés doivent également s'acquitter de leurs obligations déclaratives et de paiement de l'impôt au titre des opérations qu'elle réalise via le Site.

Le panorama des impositions des sociétés en fonction du régime de l'impôt sur les sociétés ou autres impositions est identifié ici <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/N13442>.

Les sociétés et/ou entreprises s'exposent également à des pénalités et sanctions dont les principales sont notamment exposées dans les liens ci-après <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7234-PGP.html/identifiant%3DBOI-CF-INF-20-10-20-20181003> (notamment point 80) et <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6135-PGP.html/identifiant=BOI-CF-INF-40-10-10-20190627>.

ARTICLE 4 – FACULTE DE RÉTRACTATION

Il est rappelé que, comme stipulé à l'article 1 ci-avant (i) l'accès aux Services est réservé aux Utilisateurs ayant la qualité de Professionnel au sens de l'article liminaire 3° du Code de la consommation (ii) les Services consistant (a) en des services d'identification des obligations légales applicables à une entreprise ou établissement, et devant à ce titre être souscrits par des Professionnels (et non par des consommateurs ou des non-professionnels) agissant dans le cadre de leur activité principale, soit pour déterminer les obligations légales auxquelles ils sont assujettis au titre de leur activité, soit pour déterminer, dans le cadre de leur activité professionnelle, les obligations légales applicables à une entreprise ou établissement et (b) consistant en un service de mise en relation de l'Utilisateur avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement de l'Utilisateur dans sa mise en conformité avec ses obligations légales par un Professionnel Référencé (iii) et que, par conséquent, aussi bien en ce qui concerne la souscription auprès de Legaware du service identifié à l'article 2.1 (service « Identification des obligations légales (« LegalScan ») qu'en ce qui concerne la souscription auprès des Professionnels Référencés des produits ou services proposés par leurs soins en application de l'article 2.2 ci-avant (« service de mise en relation avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement dans la mise en conformité par un Professionnel Référencé»), le droit de rétractation au titre des contrats conclus à distance, notamment en application des articles L 221-18 et L 221-3 du Code de la consommation ne trouve pas à s'appliquer.

A ce titre, le parcours utilisateur mis en place dans le cadre de la souscription du service identifié à l'article 2.1 et de la souscription auprès des Professionnels Référencés des produits ou services proposés par leurs soins en application de l'article 2.2 ci-avant prévoit que l'Utilisateur déclare être informé que la souscription ces services ou produits ne donne pas lieu à son droit de rétractation.

ARTICLE 5 – SERVICE RELATIONS CLIENTS

Pour toute information ou question, le service relations clients de Legaware est joignable par e-mail à cette adresse : contact@legaware.com par courrier à cette adresse : 4 rue des Saussaies, 75008 – Paris et par téléphone à ce numéro de téléphone : +33 1 83 64 40 29.

ARTICLE 6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PROPRIÉTÉ DU SITE ET DES ÉLÉMENTS CONSTITUANT LE SITE

Tous les éléments du Site sont et demeurent la propriété intellectuelle exclusive de Legaware.

Toute reproduction, exploitation, rediffusion ou utilisation des éléments du Site, qu'ils soient textuels, logiciels, visuels ou sonores, est strictement interdite sous peine de poursuites, notamment pénales. Tout lien simple ou par hypertexte, vers le Site, est strictement interdit sans un accord écrit exprès de Legaware.

La marque Legaware, ainsi que le logo Legaware figurant sur le Site sont des marques déposées. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques ou de ces logos effectués à partir des éléments du Site sans l'autorisation expresse de Legaware est prohibée, au sens des articles L.713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Plus globalement, tout Utilisateur s'engage à respecter la propriété de Legaware concernant le Site et les éléments composant le Site et, à ce titre, notamment mais non exclusivement, s'engage ne pas utiliser de robot d'aspiration de données, informations, éléments de toute nature concernant le Site, en tout état de cause, s'interdit de procéder à toute extraction à partir du Site de nature à porter atteinte aux droits de Legaware.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DES CGUV

Legaware se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour tout ou partie des CGUV, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en communiquant aux Utilisateurs la nouvelle version des CGU, le cas échéant via le Site à l'effet que ces dernières puissent être approuvées par l'Utilisateur via le Site. Les relations entre Legaware et l'Utilisateur sont régies par la dernière version des CGUV acceptées par l'Utilisateur.

Si une ou plusieurs stipulations des CGUV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites et les autres stipulations demeureront en vigueur.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

8.1 L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des Services et/ou du Site.

8.2 En outre, l'Utilisateur s'engage à utiliser les fonctionnalités du Site conformément à sa destination propre et à ne pas en détourner les finalités par un usage inapproprié. Plus globalement, l'Utilisateur s'engage à utiliser le Site de bonne foi. L'Utilisateur s'engage en outre expressément à ne pas (i) transmettre un virus informatique, vers, cheval de Troie, bombe logique ou tout autre fichier, programme ou forme de code malicieux ou malveillant, destiné à endommager, interrompre, suspendre, détruire et/ou limiter les fonctionnalités de tout équipement informatique ou de télécommunication, (ii) usurper l'identité d'une autre personne, d'un Utilisateur ou d'un employé ou d'un représentant de Legaware (iii) utiliser des outils d'exploration en profondeur de données, des robots ou tout autre outil similaire de collecte et d'extraction de données relatives au Site (iv) entraver le fonctionnement du Site, des serveurs ou des connexions de réseau au Site (v) enfreindre les exigences, procédures, politiques ou règlements relatifs aux réseaux connectés au Site (vi) modifier, adapter, sous-licencier, traduire, vendre, effectuer l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler tout ou partie du Site (viii) essayer d'accéder sans autorisation au Site (ix) et/ou utiliser le Site pour envoyer ou transmettre tout contenu qui pourrait porter préjudice à Legaware de quelque manière que ce soit (x) enfreindre de toute autre manière les droits de tiers ou les lois et règlements en vigueur.

8.3 En cas de violation par l'Utilisateur de l'une de ses obligations stipulées par les présentes CGUV, Legaware se réserve le droit de suspendre l'accès par l'Utilisateur au Site et/ou de résilier le compte de l'Utilisateur.

En outre, l'Utilisateur garantit Legaware contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que Legaware pourrait subir du fait de la violation par l'Utilisateur de l'une quelconque des ses obligations ou garanties au titre des présentes CGUV.

8.4 Legaware ne saurait être tenu responsable du non-fonctionnement, d'une impossibilité d'accès ou du dysfonctionnement des services du fournisseur d'accès des Utilisateurs et/ou du réseau internet. Il en sera de même au titre de toutes causes extérieures à Legaware. Dans ce cadre, l'Utilisateur déclare être bien informé des caractéristiques intrinsèques de l'internet et notamment du fait (i) que la transmission des informations sur l'internet ne bénéficie que d'une fiabilité relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes, aux caractéristiques et capacités diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée et de nature à impacter les délais de téléchargement ou l'accessibilité aux informations, et (ii) que l'internet est un réseau ouvert et, qu'en conséquence, les informations qu'il véhicule ne sont pas protégées contre les risques de détournement, d'intrusion dans son système, de piratage des données, programmes et fichiers de son système, de contamination par des virus informatiques, et (iii) qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les données, fichiers ou programmes stockés dans son système contre la contamination par des virus comme des tentatives d'intrusion dans son système.

Legaware décline toute responsabilité en cas de perte éventuelle des informations accessibles dans l'espace personnel de l'Utilisateur, celui-ci devant en sauvegarder une copie (aucune copie ne pouvant être fournie par LEGAWARE) et ne pouvant prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

8.5 Legaware s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il est convenu que Legaware n'est tenue qu'à une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que les Utilisateurs reconnaissent et acceptent expressément.

En outre, l'Utilisateur est seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec son utilisation des Services. La responsabilité de Legaware ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre. La Société ne saurait également être tenue responsable de la carence de l'Utilisateur à accomplir toutes formalités dans les délais légaux et/ou des erreurs commises par l'Utilisateur lors de la complétion et/ou remplissage de document.

La synthèse d'informations communiquée par Legaware et, plus globalement, les informations communiquées par Legaware dans le cadre des Services et/ou du Site ne sont pas assimilables à une prestation de conseil juridique ou à une consultation juridique, notamment au sens de la loi du 31 décembre 1971. Legaware agit uniquement de manière à recenser les textes potentiellement applicables et élabore un profilage des priorités d'action et de mise en conformité avec la législation existante, à partir d'informations fournies par l'Utilisateur et sous sa seule responsabilité, et ce sans vérification matérielle ou sur pièces opérée par Legaware concernant ces informations communiquées par l'Utilisateur.

En outre, Legaware ne peut être tenue pour responsable au titre de toute lecture erronée ou erreur de compréhension de la part de l'Utilisateur. Legaware décline en outre toute responsabilité au titre de l'interprétation que peut faire l'Utilisateur des informations transmises dans le cadre des Services et/ou du Site, ces informations ne devant pas remplacer le jugement personnel de l'Utilisateur ni celui de tout autre professionnel du droit exerçant dans le cadre de sa profession. En cas de doute et/ou de non-compréhension de la part de l'Utilisateur, ce dernier doit impérativement consulter un professionnel, par exemple du droit, avant d'opérer un choix en matière d'obligations légales à respecter pour son entreprise ou pour lui-même.

L'Utilisateur reconnaît que les informations et contenus restitués dans le cadre des Services et/ou du Site ne peuvent être exhaustifs ni exempts d'inexactitudes. Pour avoir la garantie de l'exhaustivité et de l'exactitude, l'Utilisateur a la responsabilité d'effectuer des diligences supplémentaires par tout autre moyen existant et/ou à disposition.

L'Utilisateur est également informé et accepte que les Services délivrés par Legaware sont standards et nullement individualisés pour l'Utilisateur ou nullement proposés à la seule intention d'un Utilisateur et/ou nullement donnés ou établis en fonction des caractéristiques et/ou contraintes propres de l'Utilisateur, de sorte que l'Utilisateur est expressément informé et accepte qu'il ne peut être garanti par la Société que les Services répondront spécifiquement aux besoins et attentes de l'Utilisateur. Il incombe notamment à l'Utilisateur de s'assurer, par tout moyen à sa disposition et ses propres diligences, que les informations et contenus qui lui sont restitués au travers du Service LegalScan sont bel et bien applicables à son entreprise ou établissement avant d'entrer dans une démarche de mise en conformité ou de souscrire à une prestation d'accompagnement auprès d'un expert ou d'un Professionnel Référencé.

8.6 Il est rappelé que, conformément aux stipulations de l'article 2.2.3 ci-avant, les Utilisateurs sont à ce titre informés et acceptent expressément que, dans le cadre du service identifié au présent article 2.2 (i) la relation contractuelle est directement nouée entre les Utilisateurs et le Professionnel (aussi bien en ce qui concerne les prestations d'accompagnement dans la mise aux normes délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur) et non entre les Utilisateurs et Legaware (ii) Legaware se chargeant uniquement de mettre en relation les Utilisateurs et les Professionnels Référencés et de percevoir les sommes réglées par les Utilisateurs au Professionnel Référencé en vue du reversement au Professionnel Référencé des sommes lui revenant, selon les conditions et modalités stipulées ci-avant (iii) seul le Professionnel Référencé étant l'unique responsable des prestations qu'il délivre aux Utilisateurs (aussi bien en ce qui concerne les prestations d'accompagnement dans la mise aux normes délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur) (iv) Legaware déclinant toute responsabilité au titre des prestations, réponses, conseils ou informations délivrées par Professionnel Référencé et ne pouvant voir sa responsabilité engagée au titre de ces éléments (aussi bien en ce qui concerne les prestations d'accompagnement délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses ou conseils ou informations apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur).

8.7 Concernant les contenus mis en ligne dans le cadre des Services, Legaware agit uniquement en qualité de prestataire d'hébergement et n'effectue pas de modération, sélection, vérification ou contrôle d'aucune sorte, sauf lorsque cela est explicitement demandé par le Professionnel Référencé lors de la publication d'un contenu. En conséquence, Legaware ne peut être tenue pour responsable de ces contenus, dont les auteurs sont des tiers, et toute réclamation éventuelle doit être dirigée vers l'auteur du contenu concerné.

Les contenus préjudiciables à un tiers peuvent faire l'objet d'une notification à la Société selon les modalités prévues par l'article 6 I 5 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

8.8 Legaware ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la disponibilité technique de sites internet ou d'applications mobiles exploités par des tiers (y compris ses éventuels partenaires) auxquels l'Utilisateur accéderait par l'intermédiaire du Site. La Société n'endosse aucune responsabilité au titre des contenus, publicités, produits et/ou services disponibles sur de tels sites et applications mobiles tiers dont il est rappelé qu'ils sont régis par leurs propres conditions d'utilisation. La Société n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre l'Utilisateur et un quelconque annonceur, professionnel ou commerçant (y compris ses éventuels partenaires) vers lequel l'Utilisateur serait orienté par l'intermédiaire du Site et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces tiers concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces tiers sont tenus.

8.9 La responsabilité susceptible d'être encourue par Legaware dans le cadre des Services et/ou de l'utilisation du Site et, plus globalement, dans le cadre de sa relation avec l'Utilisateur dans le cadre des présentes, est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par l'Utilisateur, étant à ce titre convenu et accepté qu'en aucun cas, Legaware ne prendra en charge l'indemnisation des dommages immatériels et/ou indirects tels que, notamment, préjudice commercial, préjudice d'exploitation, perte de bénéfice, manque à gagner, etc.

En tout état de cause, le cas échéant, la responsabilité totale de Legaware au titre tout dommage direct prouvé ne saurait dépasser le prix effectivement payé par l'Utilisateur à la Société au cours des douze (12) derniers mois précédent la faute alléguée par le Professionnel Référéncé.

Enfin, la responsabilité de Legaware ne peut être engagée pour retard ou défaillance tenant soit à un cas de force majeure, soit à un événement échappant à son contrôle, soit encore du fait de l'Utilisateur ou du fait de tout tiers.

ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations fournies à l'Utilisateur au titre de ses données à caractère personnel sont accessibles ici : [Consulter la politique de confidentialité des Utilisateurs](#) (la « Politique de Confidentialité des Utilisateurs »)

Ces dernières font également partie intégrante des présentes CGUV et, dans le cadre du parcours utilisateur, doivent être acceptées par tout Utilisateur avant toute commande de services

Pour toute question relative à la gestion des données à caractère personnel, l'Utilisateur peut contacter Legaware aux coordonnées suivantes : Legaware à l'attention du Délégué à la protection des données, 4 rue des Saussaies 75008 - Paris, les demandes des Utilisateurs concernant les données à caractère personnel pouvant également être adressées à : dpo@legaware.com, le Délégué à la protection des données étant Joachim GALEMBERT, 4 rue des Saussaies 75008 - Paris.

ARTICLE 10 – LOI APPLICABLE – COMPETENCE - DIVERS

10.1 Les CGUV sont soumises au droit français.

10.2 Les présentes CGUV sont soumises au droit français et en cas de litige sur sa validité, son interprétation ou son exécution. Pour le cas où les parties ne parviendraient pas à trouver un accord amiable, il est attribué compétence expresse et exclusive au Tribunal de commerce de Paris lequel sera la seule juridiction compétente, lesquelles seront les seules juridictions compétentes pour connaître de tout différend, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires par voie de référé ou requête.

10.3 Les présentes CGUV sont celles applicables à compter du 1^{er} mars 2023.